

SEANCE DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mil dix sept et le treize avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUERIN, Maire.

Présents Daniel GUERIN, Jacques BOURDEL, Jean-Jacques DERAINE, Alain LEBAS, Marie HUYGHE-BOULET, Corine BISSON, Marc PRIOULT, Laurence FRAS, Michel HODIERNE, Danine LASTELLE.

Absent : Dominique BOUGLE, Cendrine TANQUERAY, Christophe MOSQUERON, Odile CHAZEL.

Absent excusé : Arnaud DOLLEY
Secrétaire de séance : Marc PRIOULT

Daniel GUERIN relit le compte rendu du précédent conseil afin de le soumettre au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte rendu.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre.

1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2016 établi par le Trésorier ainsi que le compte administratif 2016.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 qui présente un excédent de 127 138.62 €, la section d'investissement présente un excédent de 59 465.45 €, le conseil municipal décide d'affecter sur le budget 2017 la somme de 71 505.75€ à la section d'investissement à l'article 1068, la somme de 55 632.87€ en report de la section de fonctionnement, à l'article 002 et la somme de 59 465.45€ en report de la section d'investissement, à l'article 001.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2016 établi par le Trésorier ainsi que le compte administratif 2016.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 qui présente un excédent de 35 869.13 €, la section d'investissement présente un excédent de 11 596.11€, le conseil municipal décide d'affecter sur le budget 2017 la somme de 11 596.11€ en report de la section d'investissement, à l'article 001, 20 706.89€ en report de la section de fonctionnement, à l'article 002 et la somme de 15 162.24€ à la section d'investissement à l'article 1068.

3) VOTE DES TAXES LOCALES 2017

Le conseil municipal a voté les taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 22%
- Taxe foncière Bâti : 38%
- Taxe foncière non bâti : 46%

4) REDEVANCE ASSAINISSEMENT.

Le conseil municipal décide baisser la redevance d'assainissement à compter du 1.07.2017. Le m³ d'eau qui était de 1.33 € HT pour la part assainissement en 2016 et la prime fixe semestrielle qui était de 15.91 € HT, le m³ d'eau passera à 1.30€ HT

5) INDEMNITES AU PERCEPTEUR

Le conseil municipal, délibère sur l'octroi à Monsieur le Receveur municipal de l'indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, ainsi que l'indemnité de confection du budget.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents, de verser cette indemnité au receveur municipal qui est actuellement M. Rossi.

6) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

A l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal décident d'attribuer les subventions suivantes :

- Association de Chasse de Reviars : 250€
- Association de pêche de Reviars : 250€

Décide d'adhérer aux associations suivantes

- Jazz dans les prés : moyennant une cotisation de 10€
- Conservatoire des espaces naturels : moyennant une cotisation de 30€
- Route Serge Saint : moyennant une cotisation de 20€

7) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Le budget primitif 2017 de la commune est voté à l'équilibre en fonctionnement et en investissement.

Fonctionnement : 522 788.87€

Investissement : 290 232.20€

Le budget primitif 2017 de l'assainissement est voté à l'équilibre en fonctionnement et en investissement.

Fonctionnement : 76 332.89€

Investissement : 55 884.69€

8) EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DU BOUT DE BANVILLE

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le dossier établi par le SDEC énergie relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication cité en objet.

Le coût total des travaux est estimé à 174 150.41 €TTC, reste à la charge de la commune, après déduction des aides, 74 946.12 € TTC.

Le conseil Municipal accepte ce devis de 74 946.12 €, et décide d'étaler le paiement sur 10 ans, soit 9 011.62 € par an.